



dossier de surendettement

Par **laetpet**, le **15/12/2022** à **12:37**

Bonjour,

Suite à une séparation, (pas de mariage)

J'ai déposé un dossier de surendettement seule car nous avons contracté des dettes ensemble mais seule avec mes 3 enfants, je n'arrivais plus à suivre.

Mon ex conjoint n'a pas voulu effectuer la demande avec moi donc n'a pas de dossier de surendettement.

Mon dossier a été accepté mais quand je vois le tableau prévisionnel, tout est pris en compte, c'est à dire les montants totaux.

Vais-je tout payer moi toute seule où il y a un moment la BDF va divisier en deux les dettes ?

Ca me fais peur....

Par **youris**, le **15/12/2022** à **15:43**

bonjour,

un dossier de surendettement est personnel, si votre concubine n'a pas voulu déposer de dossier de surendettement, c'est son problème.

si vous avez déclaré les dettes à votre nom, vous êtes le seul débiteur, il n'y a donc aucune raison pour que vos dettes personnelles soient divisées par deux.

salutations